



Comptes rendus des CSA DSI du 22 mars et du 2 avril 2024

Le CSA de la DSI s'est réuni le 22 mars. Principal point à l'ordre du jour : l'organisation de la DSI cet été pour la période des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Un certain nombre de systèmes concernés ont été identifiés (*) et sur ces systèmes, il est prévu pour certains un service renforcé (avec des charges de travail supplémentaires, y compris pour la période précédant les JO, et des contraintes sur les congés des agents) et pour d'autres un service "maximal" (avec en plus, par rapport au service renforcé, la mise en place d'astreintes, concernant notamment un certain nombre de développeurs à DSI/DEV). Des primes de différents niveaux sont prévues pour les personnels qui subiront des contraintes de congé ou seront d'astreinte cet été;

Alors que le service nominal à Météo-France suffit à assurer le fonctionnement en situation de vigilance rouge, les motifs invoqués pour justifier ce dispositif d'urgence sur la période des Jeux Olympiques et le dispositif similaire mis en œuvre lors de la récente bascule 3P nous amènent à conclure qu'il est mis en place :

- pour répondre à des attentes institutionnelles et commerciales (productions spécifiques aux JO).
- pour contre-balancer un manque évident de moyens humains et un système informatique fragilisé par les passages en force récents.
- pour répondre aux craintes du gouvernement lors de cet événement où la pression médiatique sera forte.

Sur ces derniers points il faudrait rassurer un gouvernement qui a peur pour son image alors que c'est sa ligne politique libérale autoritaire (et celle de ses prédécesseurs) qui est la cause première des souffrances au travail et des dysfonctionnements à Météo France (et ailleurs). Après les évolutions négatives de ces dernières années (réforme des retraites concernant l'ensemble des salariés, à la Météo dégradation de la qualité de nos productions suite à la dernière bascule 3P, etc...), la tentation de faire de cet événement une tribune devient d'ailleurs de plus en plus grande.

Par ailleurs, même si la Direction s'en défend, nous craignons qu'il n'y ait à l'avenir une systématisation de dispositifs de ce type (grands événements sportifs, mise en opérationnel prématurée d'un outil sensible comme lors de la bascule 3P, etc...), compensant par des dispositifs d'urgence les difficultés liées aux manques d'effectifs et de moyens.

La distribution des primes présentée ne prend par ailleurs pas en compte tous les degrés de mobilisation pour les JO, seulement les reports de congés et les astreintes. Les charges de travail supplémentaires, notamment pour toute la période précédant les JO, ne sont pas prises en compte. Nous avons insisté sur la nécessité d'une prise en compte collective des contraintes, y compris à BSA et SPV, en particulier les contraintes concernant les congés.

Enfin il manque beaucoup de précisions, dans le document présenté, concernant les astreintes, en particulier à DSI/DEV où il y a un certain nombre de "mono compétences" sur certains systèmes. En réponse à notre inquiétude, la Direction de la DSI a néanmoins indiqué qu'aucun agent ne serait d'astreinte 3 semaines consécutives pendant les JO. Nous avons également insisté pour que les garanties de repos minimales, notamment après une intervention lors d'une astreinte, soient respectées.

Pour ces différentes raisons le SNITM/FO a voté contre le dispositif présenté. L'ensemble des organisations syndicales ayant voté contre le projet, un nouveau CSA DSI a été donc convoqué sur le même sujet le 2 avril.

Lors de ce nouveau CSA, la Direction de la DSI avait tenu compte des interventions syndicales lors du premier CSA en ajoutant DSI/SPV et DSI/BSA dans la liste des services ayant des contraintes de congés collectives. Il est également explicitement écrit qu'aucun agent ne sera amené à effectuer plus d'une semaine d'astreinte consécutive (même en cas de mono compétence à DSI/DEV par exemple) et que les dispositions prévues dans l'instruction ARTT, concernant notamment la durée minimale de repos en cas d'appel à l'astreinte, seraient respectées.

Malgré ces améliorations, FO a voté à nouveau contre le dispositif prévu pour les raisons expliquées plus haut, notamment la mise en astreinte de développeurs pour compenser des manques d'effectifs et des mises en opérationnel d'outils insuffisamment aboutis ou validés, qui nous semble un précédent regrettable. Les autres organisations syndicales se sont abstenues.

Siégeaient pour FO à ces CSA Jules De Guglielmi, Dominique Pezron et Jean-Baptiste Veslin.
N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.

(*) APIM, GDSS, RPCACHE, DIFMET, SOPRANO, BDM, PFT Partenaires, Extranet Phoenix, FTP-PRO, SYNOPSIS Frontend, SYNOPSIS Backend, MEDIANET, Service d'accès base CDP en DMZ, VPN/Systèmes/Réseaux, Sites internet (meteofrance.com et meteo.pf), Applications mobiles, WSFT, Aeroweb, Sysba